

Le crédit pour le fOrum culture suscite les critiques

Grand Conseil L'association, qui compte plus de 500 membres sur le Jura bernois, Bienne et le Jura, a vu son financement être contesté. La subvention a toutefois été acceptée pour 2024-2027.

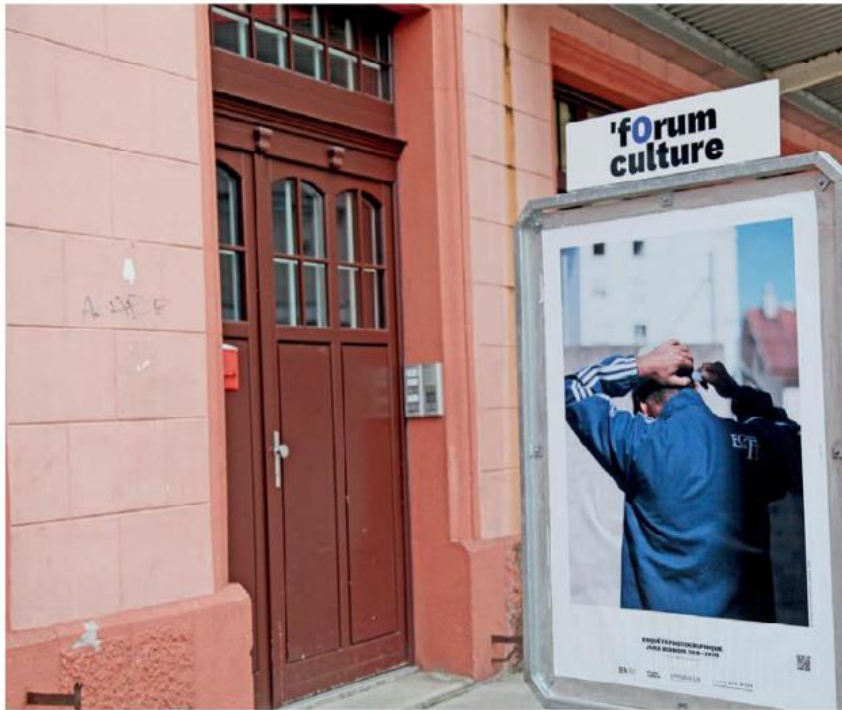
Sébastien Goetschmann

Créé en 2016, le fOrum culture est un réseau consacré principalement à soutenir les arts de la scène à travers le Jura bernois, l'arrondissement de Bienne et le canton du Jura. Son financement est majoritairement assuré par le Canton, au travers d'un contrat de prestations passé avec le Conseil du Jura bernois (CJB). Mercredi, le Grand Conseil devait statuer sur un crédit de 475'000 francs par an sur la période 2024-2027, soit une diminution de 5% en rapport à 2020-2023, un montant dépassant la limite des compétences financières du CJB.

77
L'institution participe activement à la dynamique de faire rayonner la culture et les artistes de la région.

Virginie Heyer
Députée-maire PLR de Perrefitte

Or l'adoption de cette subvention n'a pas été sans difficulté. Plusieurs voix critiques se sont élevées au sein du Législatif cantonal. A commen-



Le fonctionnement du fOrum culture a suscité les débats au sein du Grand Conseil.

Archives

cer par celle du vert'libéral de Bienne Alain Pichard, qui a le sentiment que le fonctionnement du fOrum culture n'est pas concluant. «Personnellement, j'estime qu'on doit pouvoir poser les questions de fond en Commission, ce qui n'a pas été le cas», s'insurge-t-il. «J'aurais aimé en savoir davantage sur le concept global de cette structure, qui soutient à la fois des projets culturels et fonctionne en tant que réseau. Il est légitime de se demander si le réseautage, qui est le problème

des acteurs culturels, doit être subventionné par l'Etat.»

Parlant au nom de l'UDC, Nadja Günthör (Cerlier, Erlach) reconnaît que l'organisation joue un rôle fondamental de soutien et de promotion auprès des acteurs culturels, tout en se montrant plus réservée sur le montant du crédit alloué. «Il y a besoin d'une communication plus transparente sur les frais de personnel, qui sont élevés», argue-t-elle, tout en recommandant l'acceptation de la dépense. Question

coûts, Alain Pichard en rajoute une couche, en évoquant le chiffre de 65'000 francs dévolus au site kulturoscope.ch (salaires compris). «Le site kulturoscope.ch, en comparaison, est bien plus novateur», ajoute-t-il.

A l'opposé, la députée-maire libérale-radical de Perrefitte, Virginie Heyer, a souligné que l'institution participe activement à la dynamique de faire rayonner la culture et les artistes de la région, bien qu'il faille recentrer sa mission sur les besoins actuels. «Quant à

la pertinence de comparer le site internet d'une zone urbaine avec l'agenda qui met en valeur les événements culturels d'une région rurale, je peine à la trouver», rétorque-t-elle à son collègue vert'libéral.

Mandat en faveur des acteurs culturels

A titre personnel, le député de Gerolfingen Korab Rashiti a tenu à exprimer son incompréhension lorsqu'il a voulu s'inscrire à un cours du soir dispensé par le fOrum culture et en devenir membre. «L'association a très vite refusé mon adhésion, au motif qu'elle était destinée aux professionnels de la culture. Et comme cela ne suffisait pas, ils ont annulé mon inscription en m'informant qu'ils donnaient la priorité aux membres», témoigne l'élu agrarien, dénonçant un procédé à la limite de la discrimination.

Contacté à ce propos, le responsable administratif de l'institution, Lionel Gafner, juge cette prise de parole proche de l'inadmissible. «Notre mandat, confié par les politiques, est d'utiliser les deniers publics pour offrir des prestations aux acteurs culturels, professionnels ou non, des arts de la scène. Ce qui n'est pas le cas de ce député. Le cours en question a été très vite complet, et nous avons également dû refuser certains de nos membres», justifie-t-il.

Au final, le crédit d'engagement a été accepté par 104 oui, 10 non et 23 abstentions. Le contrat de prestations 2024-2027 avec le fOrum culture sera ensuite conclu par le CJB.